



Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 21 août 2025 à 20 heures

La séance du Conseil Municipal est précédée d'une visite du chantier de la micro-crèche.
M. le Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures 30 min.

Présents : MM Julien SCHICKLIN, Serge ESTERMANN, Michel MEYER, Sébastien ROCHE, Fabien ROSENBLATT et Mmes Sylvie GOEPFERT, Florence MANGIN, Juliette SCHULTZ, Mélanie SCHWEITZER.

Absents non-excuses : /

Absents excusés : Serge GAISSER, Kévin GOEPFERT, Romuald GOEPFERT, Arnaud WALDY, Julie SCHICKLIN et Mélanie TEROL.

Procurations : Julie SCHICKLIN à Sylvie GOEPFERT, Romuald GOEPFERT à Serge ESTERMANN, Serge GAISSER à Michel MEYER, Kévin GOEPFERT à Julien SCHICKLIN, Arnaud WALDY à Sébastien ROCHE

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 17 juin 2025
3. Rapports des délégués
4. Urbanisme
 - 4.1 Examen des dossiers déposés
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Affaires financières
 - 6.1 Avenant marché mairie et création micro-crèche
 - 6.2 Signature du bail pour la micro-crèche
7. Divers

Avant de débiter la séance, M. SCHICKLIN demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

6. Affaires financières
 - 6.3 Proposition d'un don en faveur des sinistrés des Corbières dans l'Aude

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Fabien ROSENBLATT en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2025

Le compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports des délégués

Mme Sylvie GOEPFERT rapporte la commission tourisme qui s'est déroulée le mardi 1^{er} juillet 2025. Voici les thèmes abordés lors de cette réunion :

4 axes thématiques et 1 axe organisationnel pour la stratégie de développement touristique :

- Axe 1 : Structurer la filière cyclo touristique
- Axe 2 : Mettre en marché la filière urbaine et culturelle
- Axe 3 : Développer le nautisme et valoriser les bords du Rhin
- Axe 4 : Développer le tourisme rural et les offres identitaires
- Axe 5 : Optimiser l'organisation, définir les stratégies et produire les outils (promotion des événements locaux)

Communication et visibilité : présentation des bonnes pratiques pour les entreprises du territoire notamment pour leur site internet et les réseaux sociaux.

Présentation de "Eco-boussole" qui permet de donner un score aux établissements. Ce n'est pas un label mais un calculateur du niveau d'engagement durable pour les acteurs du tourisme.

L'IA et le tourisme.

4. Urbanisme

4.1 Examen des dossiers déposés

Pas de dossier en cours.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 02 N°130/50, 6 rue de Blotzheim, d'une superficie de 01 Ares 80 ca.

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur les terrains bâtis cadastrés section 2 N°125 5 rue du Moulin et section 5 N°62 28 rue du Moulin, d'une superficie totale de 1 340 Ares.

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, M. le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 3 N°143, 7 rue des Aulnes, d'une superficie de 06 Ares 58 ca.

6. Affaires financières

6.1 Avenants marché mairie et création micro-crèche

M. le Maire soumet au Conseil Municipal cinq propositions d'avenants relatives aux travaux d'accessibilité de la mairie et création d'une micro-crèche, à savoir :

Lot 5 – Métallerie- Serrurerie

Plus-value main courante, seuil de porte et tablette fenêtre : +4 018,50 € HT

Moins-value pergolas extérieure : - 11 400,00 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : - 7 381,50 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°5 est par conséquent arrêté à 22 886,00 € HT.

Lot 6 – Plâtrerie - peinture

Plus-value remplacement isolant combles : +3 350,00 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : + 3 350,00€ HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°6 est par conséquence arrêté à 61 463,83 € HT.

Lot 8 – Menuiseries intérieures

Plus-value : +5 504,30 € HT

Moins-value : - 10 676,79 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : - 5 172,49 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°8 est par conséquence arrêté à 50 351,40 € HT.

Lot 9- Revêtements de sols – Faïences

Plus-value : + 6 304,15 € HT

Moins-value : - 1 536,71 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : + 4 767,44 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°9 est par conséquence arrêté à 27 141,53 € HT.

Lot 10 – Echafaudage – Revêtements de façades

Plus-value pour réalisations de façades en D3 armé : + 4 141,80 € HT

Moins-value pour suppression du poste isolation thermique enterrée : - 2 499,00 € HT

TOTAL AVENANT N°1 : + 1 642,80 € HT

Le nouveau montant du marché pour le lot n°10 est par conséquence arrêté à 30 767,86 € HT.

APPROUVE les cinq avenants ci-dessus énoncés,

AUTORISE M. le Maire à signer les cinq avenants et tous documents s'y rapportant.

6.2 Signature du bail pour la micro-crèche

En vue de l'implantation d'une micro-crèche dans le bâtiment de la mairie restructuré et rénové pour accueillir ce nouveau service à la population, le Conseil Municipal a autorisé le maire à engager les discussions et négociations pour la conclusion d'un bail commercial avec la société dénommée SAS BENABULLE dont le siège social est situé 18 rue des Halliers à HESINGUE (68220).

Les travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment de la mairie étaient à la charge du bailleur. Ces travaux ont permis de transformer et mettre aux normes d'accessibilité le bâtiment pour l'exploitation d'une activité de micro-crèche.

Le bail sera conclu pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter du 1^{er} septembre 2025. Le loyer annuel est fixé à 26 400 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu les discussions et négociations conduites par Monsieur le maire en vue de la conclusion d'un bail commercial,

Vu le projet de bail commercial rédigé par l'Office Notarial « Guy GREWIS et Barbara GREWIS, notaires associés » mandaté pour la réalisation de ce bail dûment annexé,

Décide :

- d'approuver la proposition de bail commercial conclu avec la SAS BENABULLE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le n°917 716 649 représentée par Mme Nathalie WEISS.

- d'autoriser le maire à signer ce bail commercial et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

6.3 Proposition d'un don en faveur des sinistrés des Corbières dans l'Aude

Vu les articles L.1611-4, L.1612-1, L.2121-29 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'incendie du mardi 5 août, d'une intensité exceptionnelle, qui a ravagé à ce jour plus de 17 000 hectares du massif des Corbières impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Considérant qu'il est proposé de soutenir les habitants, familles, agriculteurs, professionnel du tourisme et entrepreneurs de ces communes par l'intermédiaire de l'AMA (Association des Maires de l'Aude) recommandée par l'Association des Maires de France (AMF), en faisant un don à cette association sous la forme de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €, Les dons récoltés seront centralisés par l'Association des Maires de l'Aude en accord avec la Préfecture et redistribués équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'AMA (Association des Maires de l'Aude) dans le cadre de la solidarité envers ces communes sinistrées.
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

7. Divers

- Inauguration des travaux de la mairie, de la création d'une micro-crèche et de l'installation d'un hôtel à hirondelles le vendredi 19 septembre à 18h00.
Déroulé de l'inauguration : Discours des différents intervenants et financeurs, couper du ruban, visite des locaux, verre de l'amitié.
Une aide des Conseilles Municipaux sera sollicitée pour le montage/démontage du chapiteau ainsi que pour le service du verre de l'amitié.
- Marché de Noël le dimanche 30 novembre : ouverture des inscriptions début septembre
- Afterwork à la caserne des pompiers le vendredi 5 septembre à partir de 18h00
- M. Fabien ROSENBLATT soumet la possibilité d'implanter des écluses pour ralentir la circulation des véhicules rue de Ranspach. La rue de Ranspach est une route départementale, tous projets et travaux sont donc soumis à autorisation préalable de la CeA.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.